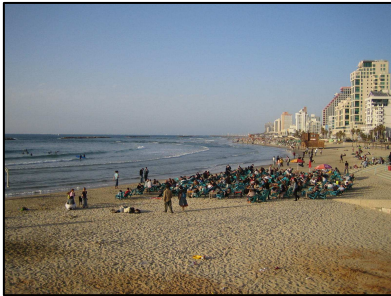


## La protection des ressources en eau, au-delà des conflits

### Contexte

---



Au Proche-Orient, le développement économique, conjugué à la forte croissance démographique et à une raréfaction des ressources en eau, pèse fortement sur les eaux souterraines partagées par Israël et les Territoires palestiniens. La plupart de ces ressources souterraines subissent diverses formes de pollutions, d'origines domestiques, industrielles, ou consécutives à des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement. Tandis que le contrôle des ressources en eau et la définition des politiques hydrauliques reviennent, en Israël comme dans les Territoires palestiniens, aux autorités nationales, les autorités locales, plus proches du terrain, sont chargées des politiques de lutte contre les pollutions. A ce titre, les autorités municipales pourraient jouer un rôle important dans la préservation des eaux souterraines transfrontalières.

Consciente des enjeux liés à l'utilisation durable de cette ressource essentielle, l'Agence Française de Développement (AFD) a souhaité appuyer les autorités locales dans la mise en œuvre d'une politique cohérente de protection des nappes souterraines transfrontalières. En fournissant à ces autorités locales un cadre original d'intervention, qui s'intègre dans un effort national et international de protection de la ressource en eau, le projet financé par l'Agence constitue un véritable modèle, transposable à d'autres régions du monde connaissant des risques similaires de pollution de leurs ressources en eau souterraines.

### Objectifs

---

L'enjeu du financement octroyé par l'Agence est de promouvoir un développement durable de la ressource en eau au Proche Orient, dans ce contexte particulièrement difficile de conflit et de pénurie, et d'ainsi créer des conditions favorables à une coopération entre les municipalités israélo-palestiniennes. L'objectif de ce concours est de diminuer la pollution des eaux souterraines transfrontalières, par un soutien aux villes israéliennes et palestiniennes.

Les objectifs spécifiques poursuivis par l'Agence sont les suivants :

- Identifier les causes de pollution des eaux souterraines dans les différentes municipalités ;
- Elaborer des procédures permettant de mieux gérer et de contrôler la pollution des eaux souterraines transfrontalières dans les villes ;
- Renforcer le savoir faire technique dans les différentes municipalités, et former des spécialistes palestiniens et israéliens dans le domaine de l'eau ;
- Obtenir l'engagement des municipalités israéliennes et palestiniennes à améliorer leurs performances environnementales.

### Descriptif du projet

---

Le projet comporte deux volets principaux :

Dans un premier temps, il s'agit de réaliser, à partir de l'étude de cas de deux municipalités, l'une israélienne, l'autre palestinienne, un état des lieux des sources de pollution des eaux souterraines transfrontalières provenant d'Israël et des Territoires palestiniens. Des solutions pour remédier à ces pollutions sont alors élaborées et proposées à l'ensemble des municipalités. Ce travail, mené par des équipes d'experts israéliens et palestiniens, est placé sous la supervision d'un comité exécutif israélo-palestinien. Ces équipes élaborent ensemble les mesures et procédures à suivre pour diminuer la pollution des eaux souterraines.

Le second volet du projet vise à fournir une formation de qualité à près de 80 personnes, praticiens de l'eau et de l'assainissement, ingénieurs et officiels divers, afin qu'ils soient en mesure de mettre en œuvre une politique active de prévention des pollutions, et qu'ils puissent appliquer de manière efficace les procédures de lutte contre les pollutions. Une large campagne d'information est mise en place, visant à sensibiliser l'ensemble des municipalités à cette problématique.

La mise en œuvre du projet sera assurée par Green Cross France, les Amis de la Terre Proche Orient et l'ONG palestinienne House of Water and Environment.

### **Dates et montants**

---

Démarrage : 2006

Le budget total du projet est de 448 660 euros, cofinancé par la Commission européenne (299 000 euros) et les bénéficiaires et partenaires (71 000 euros). Le financement de l'AFD est une subvention de 100 000 euros, formalisée par un contrat de service entre la Palestinian Water Authority et Green Cross France.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur : [www.afd.fr](http://www.afd.fr)**